

Le colloque annuel des professionnels de la PJM

Ni fou, ni [in]capable !

Repenser Protection juridique et Santé mentale à l'aune de
l'autonomisation du sujet, sa réhabilitation et son
rétablissement

OUVERT A TOUS



**LE
9 OCTOBRE
2025
DE 9H30 A 17H00**

*Café d'accueil dès
8h45*



**Prix adhérent
100€/participant**
**Prix non adhérent
150€/participant**



**AU SIÈGE DE LA MGEN
3 SQ. MAX HYMANS
75015 PARIS**

INSCRIVEZ-VOUS !

www.fnat.fr / contact@fnat.fr

Pourquoi participer à ce colloque ?

En cette année 2025 déclarée “Année de la santé mentale” par le Ministère de la Santé, la FNAT vous propose un rendez-vous incontournable pour croiser les regards, les pratiques et les savoirs autour d’un enjeu majeur : **la protection des personnes en situation de vulnérabilité psychique.**



Un enjeu commun, une responsabilité partagée pour la PJM et la psychiatrie !

Professionnels de la psychiatrie, mandataires judiciaires à protection des majeurs (MJPM), magistrats, travailleurs sociaux, responsables ESMS, représentants d’usagers : vous êtes tous confrontés, au quotidien, à la complexité des situations mêlant troubles psychiques et protection juridique.

Ce colloque est donc l’occasion de :

- Faire un état des lieux lucide des dispositifs existants, de leurs forces et de leurs limites.
- Identifier les freins à la coopération entre les secteurs sanitaire, social et judiciaire.
- Partager des expériences inspirantes et des dispositifs innovants qui fonctionnent.
- Tracer ensemble une trajectoire commune pour mieux protéger les personnes concernées par cet enjeu.

Pourquoi participer à ce colloque ?

- Mobiliser des espaces et des outils communs en vue de l'accomplissement de nos missions communes. Pour les MJPM, il s'agit d'accompagner et de protéger. Pour les Soignants, il s'agit de soigner et d'accompagner en vue de la réhabilitation de tous les espaces capacitaires.



Une journée pour penser demain et élaborer des réponses communes

Ce colloque ne se limite pas à un constat : il ouvre un espace de dialogue et de co-construction. À travers des tables rondes, des témoignages de terrain et des interventions d'experts, vous serez invités à imaginer collectivement les solutions de demain.

Un rendez-vous interprofessionnel au cœur de l'actualité

Dans un système sanitaire et médico-social où les cloisonnements freinent l'efficacité des accompagnements, ce colloque est une invitation à décroisonner, à mieux se connaître, à construire des ponts entre les pratiques. Il s'inscrit pleinement dans la dynamique nationale de valorisation de la santé mentale, et constitue une opportunité unique de contribuer à une réflexion collective d'intérêt général pour les personnes vulnérables.

Pré-programme

8H45

Accueil des participants & café d'accueil



9H30

Allocutions d'ouverture des travaux

**Etat des lieux et constats
partagés**

10H

Table ronde 1

“Protection juridique & santé mentale, où en sommes-nous ?”

Objectif

- Dresser un état des lieux croisé des dispositifs existants
- Situation des services de psychiatrie
- Les nouveaux outils au service de la capacité des majeurs protégés

Pré-programme



11H15

Table ronde 2

"Regards croisés sur le dispositif légal et les politiques publiques"

Objectif

- Évolution du dispositif légal et réglementaire (hospitalisation sous contrainte)
- Stratégie nationale santé mentale et psychiatrie
- Coordination entre les politiques sociales, sanitaires et judiciaires

12H30

Déjeuner libre

**Dialogues et perspectives
entre les différents acteurs**

14H

Table ronde 3

"Décloisonner pour mieux protéger : quelles coopérations possibles ?"

Pré-programme

Objectif

- Mieux connaître les freins et leviers à la coopération entre acteurs
- Retours d'expériences de dispositifs innovants
- Coopérations PJM/psychiatrie : Retex sur les bonnes pratiques
- Place des aidants et des proches



15H15

Table ronde conclusive **"Imaginons ensemble la protection de demain"**

Objectif

- Identifier les espaces de croisement dans les pratiques professionnelles du soin, de la protection et de l'accompagnement.
- Les dispositifs et les pratiques favorisant le rétablissement
- Troubles psychiques et citoyenneté
- Quelle place et quel rôle pour la pair-aidance

17H

Synthèse & clôture du colloque